

PRIS EN FLAGRANT DÉLIT DE MENSONGE !

Concernant les établissements publics de santé (secteur sanitaire, social et médico-social),

- **le Président de la République a menti,**
- **la Ministre des Solidarités et de la Santé a menti,**
- **le gouvernement a menti,**

en affirmant à plusieurs reprises qu'il n'y aurait aucune baisse budgétaire dans les établissements publics de santé pour 2018. C'est un mensonge !

L'économie demandée aux établissements de santé pour 2018 s'élève à 1,6 milliards d'euros, dont 960 millions d'euros pèseront directement sur les établissements de santé en 2018, le différentiel (640 millions d'euros) partira sur des économies relatives à différents mécanismes, exemple : baisse des prix des médicaments, économies de fonctionnement dans la gestion interne des établissements ou la prise en charge des patients, etc, etc...

415 M € de mises en réserves prudentielles

Le niveau des mises en réserve s'élève à 415 M € (contre 412 en 2017) dont :

- 302 M € via le coefficient prudentiel MCO (médecine chirurgie obstétrique), correspondant à une minoration tarifaire de 0,7 %,
- 88 M € de mises en réserve sur la dotation annuelle de fonctionnement (DAF) dont 59 M€ pour la psychiatrie et 29 M€ pour les soins de suite et de réadaptation (SSR),
- 25 M€ sur l'objectif quantifié national (OQN) et la dotation modulée à l'activité (DMA) SSR, soit l'équivalent d'une minoration tarifaire de 0,7 %.

La maîtrise de la masse salariale est fixée à + 1,59 % en 2018 (contre + 2 % en 2017).

La circulaire intègre 233 M€ d'économies sur les enveloppes de dotations, réparties entre toutes les enveloppes de financement concernées et au prorata de leur masse. La ventilation interrégionale de ces économies a été effectuée au prorata des dotations régionales 2017 (hors aides exceptionnelles), soit avec la même clef que les mesures de reconduction allouées.

Ceci démontre la grande différence que nous constatons aujourd'hui entre la parole et les actes du gouvernement, (ceci n'est pas nouveau, mais la méthode, elle, est nouvelle, le mensonge et l'omission comme méthode de gouvernance ??).

L'économie à réaliser pour 2018 à hauteur de 1,6 milliards s'inscrit dans l'économie générale qui sera imposée aux établissements publics de santé soit 5 milliards d'euros sur la durée du quinquennat. Comme l'affirme la Ministre de la Santé : « L'hôpital ne sera pas épargné par la réduction des dépenses publiques », mais au contraire : « il devra y participer ».

Ces propos sont la parfaite illustration de la politique menée en direction des établissements publics de santé.

Le plan d'économies de 5 milliards auquel s'ajoute une économie de 1,2 milliards sur les seules dépenses de personnel (masse salariale), ce qui entraînera au minimum une suppression de **30 000 postes sur 5 ans**.

DANS CE CONTEXTE :

Le 22 mai 2018, jour de grève et de manifestation dans la fonction publique doit être un message clair de réussite et de démonstration de notre détermination à maintenir un service public républicain :

- **Pas d'étranglement budgétaire pour les établissements publics de santé, retrait du Plan ONDAM 2,**
- **Abandon des CREF,**
- **Abandon des GHT et de la stratégie de transformation du système de santé,**
- **Recapitalisation des établissements,**
- **Maintien de tous les emplois, création des postes nécessaires,**
- **Maintien de tous les lits.**

Le secrétariat fédéral

Paris, le 9 mai 2018